

Plan de relance : le gouvernement défend son pari pro-entreprises

lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/plan-de-relance-le-gouvernement-defend-son-pari-pro-entreprises-1239221

3 septembre 2020

L'exécutif estime que le plan de relance permettra de faire gagner 1,5 point de PIB à la croissance d'ici à fin 2021, tout en permettant au niveau écologique des économies de 57 millions de tonnes de CO₂. L'accent mis sur la compétitivité est salué à droite, mais l'opposition de gauche dénonce l'absence de contreparties pour les entreprises.



Le Premier ministre, Jean Castex, a promis « des effets concrets et perceptibles pour le plus grand nombre ». (Ludovic Marin/Pool via REUTERS)

Par Renaud Honoré

Publié le 3 sept. 2020 à 18:45 Mis à jour le 3 sept. 2020 à 19:14

Pendant trois mois, le gouvernement a expliqué qu'il préférait prendre son temps avant de dévoiler son plan de relance. Mais maintenant qu'il est officiellement présenté depuis ce jeudi, il s'agirait de ne plus traîner en route. A presque dix-huit mois de l'élection présidentielle, le gouvernement veut changer de tempo pour faire en sorte que cet effort de 100 milliards d'euros « *d'une ampleur historique* » - dit Jean Castex - produise rapidement des effets sur l'économie française et dégage l'horizon politique d'Emmanuel Macron. Le Premier ministre a ainsi promis lors des annonces « *des effets concrets et perceptibles pour le plus grand nombre* ».

Toute l'équipe gouvernementale aura sans doute les yeux rivés dans les prochaines semaines sur la courbe du taux de chômage. Les prévisions font état d'un taux repassant au-dessus du seuil de 10 % dans les prochains mois sous l'effet des faillites post-Covid. Interrogé sur RTL, le Premier ministre a évoqué le chiffre de 160.000 créations d'emplois en 2021 grâce au plan de relance - le chiffre de 200.000 était même évoqué la veille par Bercy, où l'on espère que le chômage repassera sous la barre des 10 % début 2022, à quelques mois des échéances électorales.

Le gouvernement met le paquet pour contrer la montée du chômage

Coup de fouet

Pour remonter la pente de l'emploi, il faudra donc compter sur un coup de fouet pour l'activité économique française. Le gouvernement dit maintenant tabler, grâce au plan de relance, sur un gain immédiat de croissance de 1,5 point de PIB étalé entre 2020 et 2021, dont une grande partie fera sentir ses effets l'an prochain.

Bercy va donc revoir ses prévisions pour s'adapter à cette nouvelle donne : la tendance est ainsi à réduire le niveau de la récession attendue cette année (-11 % selon les prévisions du début de l'été). Cette moindre récession atténuera l'effet rebond pour l'an prochain, mais le plan de relance devrait malgré tout gonfler les voiles - Bercy espérait il y a quelques semaines +8 % en 2021.

Le tout sans faire repartir à la hausse les émissions de gaz à effet de serre, jurent les responsables gouvernementaux : les diverses mesures promises - rénovation énergétique des bâtiments, décarbonation de sites industriels, aides aux transports en commun, etc. - sont censées générer à terme des économies de 57 millions de tonnes de CO₂.

INTERVIEW Barbara Pompili : « L'écologie permet de créer massivement des emplois »

Pari pro-entreprises

« *Ce plan de relance est cohérent avec la politique menée depuis 2017* », a défendu Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie. De fait, ce plan de relance est en grande partie un grand plan d'investissement qui devrait bénéficier à l'appareil productif. L'exécutif fait donc un pari pro-entreprises, qui réveille des clivages anciens au sein de la classe politique. « *C'est une bonne chose d'insister sur la compétitivité* », souligne Eric Woerth (LR), qui annonce d'ores et déjà qu'il va voter le plan. Le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale note en revanche « *l'absence totale de pistes sur le financement* » et regrette que « *cela occulte totalement la question des réformes structurelles* ». A cela, Jean Castex a seulement répondu que « *l'impact sur le ratio de dette [du plan] sera presque entièrement résorbé à partir de 2025* ».

Plan de relance : l'accueil mi-chèvre mi-chou des milieux écologistes

A gauche, l'accueil est bien plus tiède. Julien Bayou, le secrétaire national d'EELV, a brocardé « *un plan de relance à l'ancienne* » pas assez vert, tandis qu'Olivier Faure, le premier secrétaire du PS, a dénoncé des aides « *pour les entreprises carbonées* ». « *Ce plan arrive trop tardivement et ne peut pas être qualifié de plan de relance puisqu'il oublie complètement la demande, à tort. Surtout aucune contrepartie n'est imposée aux aides versées aux entreprises* », renchérit Valérie Rabault, présidente du groupe socialiste à l'Assemblée.

« *Je ne suis pas favorable à des conditionnalités qui seraient un frein à l'exécution. En revanche je suis favorable à des contreparties* », a répondu Bruno Le Maire. Dans le cadre des garanties ou des subventions apportées aux entreprises, elles auraient trait à des engagements environnementaux, sur la gouvernance (avec l'égalité hommes-femmes) et sur l'intéressement et la participation. En revanche, la baisse des impôts de production n'est pas concernée, le gouvernement pariant que la mesure entraînera un rebond de l'emploi. « *Le bénéfice de l'intérêt du pays rejoint celui des entreprises* », assure Jean Castex.

[Aides aux entreprises : les syndicats critiquent l'insuffisance des contreparties](#)

DOSSIER SPECIAL

[Plan de relance : ce qu'il faut savoir](#)

Renaud Honoré

Le gouvernement met le paquet pour contrer la montée du chômage

Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, quelque 15 milliards vont être consacrés à l'emploi et la formation. Outre le plan jeunes présenté cet été, un effort particulier va être fait pour aider les salariés à se reconvertir dans les métiers d'avenir.

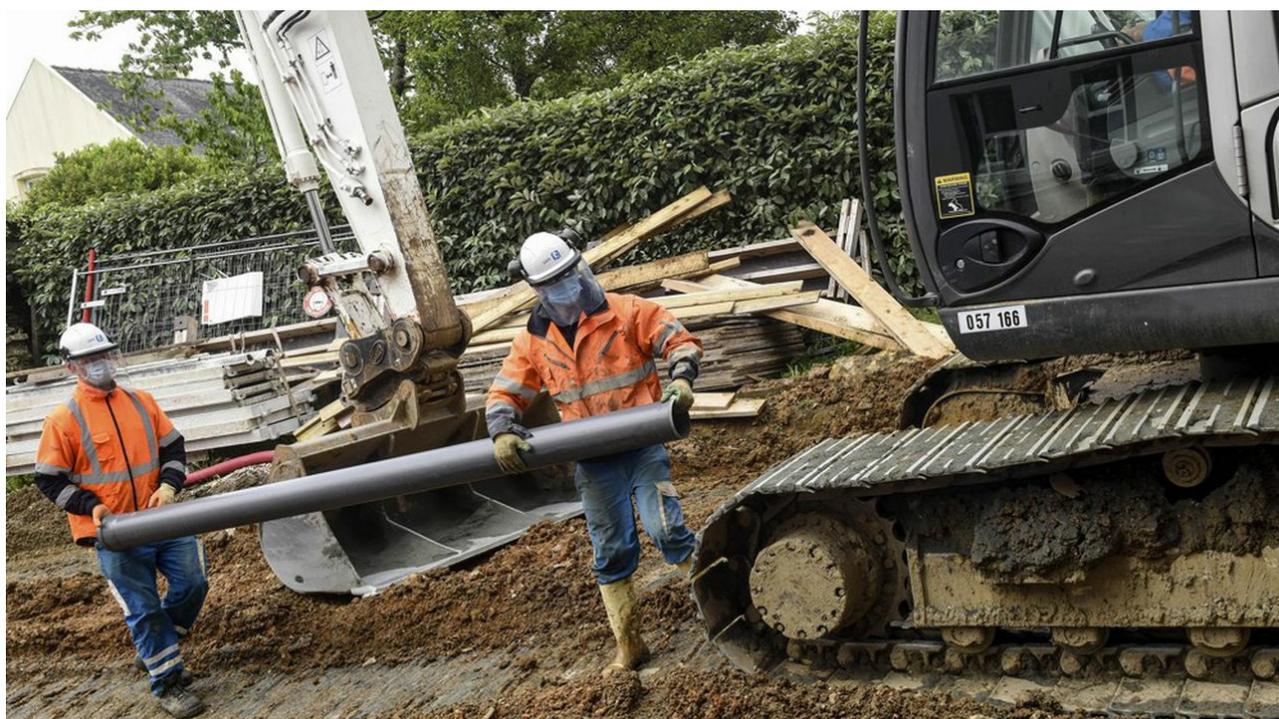
[Lire la suite](#)

Aides aux entreprises : les syndicats critiquent l'insuffisance des contreparties

lesechos.fr/economie-france/social/aides-aux-entreprises-les-syndicats-critiquent-linsuffisance-des-contreparties-1239207

3 septembre 2020

Les organisations de salariés ne manqueront pas d'évoquer le sujet lors de la deuxième conférence sociale qui se tiendra en octobre. Le patronat insiste sur la nécessité que le plan de relance soit au plus vite opérationnel.



Des salariés du bâtiment sur un chantier. (Sebastien SALOM-GOMIS/SIPA)

Par Leïla de Comarmond

Publié le 3 sept. 2020 à 18:30 Mis à jour le 3 sept. 2020 à 18:47

Près de huit ans après l'annonce du pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi par François Hollande, le plan de relance présenté ce jeudi par le Premier ministre, Jean Castex, ravive la polémique sur les aides aux entreprises. Si le chef du gouvernement a fait appel « *au sens des responsabilités de tous les acteurs pour que les entreprises embauchent* », les syndicats ont, eux, dénoncé l'insuffisance des contreparties exigées des entreprises en termes d'emploi. Aucune pour la baisse des impôts de production et les aides à la trésorerie ; obligation limitée à l'inscription dans l'accord collectif instaurant un chômage partiel de longue durée d'un chapitre précisant les engagements pris sur l'emploi, sans contrainte minimale juridiquement opposable ; accès à l'aide à l'embauche des jeunes en cas de CDD à partir de seulement trois mois... énumère un syndicaliste.

Plan de relance : le gouvernement met le paquet pour contrer la montée du chômage

Le sujet est très sensible. « *Bénéficiaire d'aides publiques comme la baisse des impôts de production ne peut pas se faire sans conditionnalité* », avait estimé dès mardi le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, dans une interview au « Monde ». Dans un communiqué, sa centrale « *revendique un avis conforme du CSE sur l'utilisation des aides publiques pour garantir qu'elles seront bien investies [...] dans la transition écologique et l'emploi de qualité* ». « *Toutes ces aides - ça fait beaucoup de milliards - ne sont pas associées à des contreparties, on donne des sous et on verra ce qui se passe* », a contesté pour sa part Philippe Martinez, le numéro un de la CGT.

Le spectre du CICE

Dans un communiqué, Force ouvrière aussi « *constate et conteste que l'ensemble des aides [...] ne soient pas conditionnées et contrôlées au non-licenciement* ». « *La conditionnalité de ces aides est un point de vigilance pour la CFE-CGC* », a twitté pour sa part François Hommeril, le numéro un de la confédération de l'encadrement. Comme ses homologues, le syndicaliste a en tête le spectre du Crédit d'impôt compétitivité emploi instauré en 2013, qui n'était assorti d'aucune obligation de contreparties en termes d'emploi des employeurs bénéficiaires de la mesure et dont l'efficacité était contestée.

Le sujet des contreparties ne manquera pas d'être évoqué lors de la deuxième conférence du dialogue social dont la tenue en octobre a été confirmée par le Premier ministre ce jeudi tout comme la nécessité exprimée par le patronat que les mesures se mettent en place rapidement. « *La réactivité, dont a déjà su faire preuve l'administration française, devra impérativement se confirmer dans le déploiement des mesures* », a twitté le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, tandis que le président de la CPME, François Asselin, insistait sur le fait que « *tout l'enjeu du plan, ce sera sa méthode d'exécution. Les moyens sont là, c'est dans la mise en oeuvre qu'on verra si les résultats sont là* ».

« *La première exigence, c'est la concertation [...] Deuxième exigence, le suivi de l'exécution* », a promis Jean Castex qui avait renvoyé sur France Inter lundi le sujet des contreparties au débat parlementaire, citant seulement leur dimension environnementale.

Les régions qui vont le plus bénéficier de la baisse des impôts de production

 lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/les-regions-qui-vont-le-plus-beneficier-de-la-baisse-des-impots-de-production-1239366

4 septembre 2020

La baisse de 10 milliards d'euros par an des impôts de production constitue l'une des mesures phare du plan de relance. L'impact ne sera pas le même dans tout l'Hexagone. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France seront les principales bénéficiaires.

Par Isabelle Couet

Publié le 4 sept. 2020 à 7:30 Mis à jour le 4 sept. 2020 à 7:59

C'est à Marcq-en-Baroeul dans le Nord que le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance fera, ce vendredi, sa première visite après la présentation, jeudi, du plan de relance sur le thème de la « relocalisation industrielle ». Le dispositif, qui vise à renforcer la compétitivité de l'économie française, comporte une mesure très attendue par le patronat : une baisse des impôts qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises (indépendamment de leurs bénéficiaires), pour un montant de 10 milliards d'euros chaque année.

Cette fiscalité jugée « confiscatoire » par Bruno Le Maire pénalise les entreprises tricolores par rapport à leurs homologues des pays voisins. L'industrie, qui représente 13,6 % de la valeur ajoutée nationale, s'acquitte de 19,2 % des impôts de production, soit une part « *disproportionnée* », souligne le document officiel accompagnant le plan de relance. Ces impôts « *pèsent sur l'attractivité du territoire et peuvent défavorablement affecter les décisions d'implantation et d'investissement* », est-il encore écrit.

Les régions gagnantes

Quels seront les effets de cette baisse de la fiscalité ? Qui en profitera le plus ? D'un point de vue géographique, les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (qui concentrent respectivement 27 % et 13 % des redevables) seront les principales bénéficiaires de la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'une des grandes composantes des impôts de production. Viennent ensuite les Hauts-de-France, la région Grand-Est, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine (qui accueillent chacune entre 7 et 8 % des redevables), selon le document.

La région Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) sera celle qui profitera a priori le plus du gain lié à la diminution de l'assiette des impôts fonciers des établissements industriels. Les Hauts-de-France (12 %), l'Ile-de-France (11 %), le Grand Est (10 %), la Normandie et l'Occitanie (9 % chacune) viennent ensuite.

Les entreprises de Corse devraient jouir d'une baisse de 13 millions d'euros de fiscalité par an et celles des territoires ultramarins de 85 millions.

Compensation pour les pertes de recettes

Le gouvernement a déjà trouvé un accord avec les régions sur cette mesure fiscale du plan de relance qui les touche de près : la suppression de la part de la CVAE qui leur revient, d'un montant de 7,25 milliards d'euros, sera compensée par le versement d'une fraction de la TVA. En revanche, les discussions se poursuivent avec les communes et intercommunalités sur la manière de les indemniser de la perte de recettes induite par la baisse des impôts fonciers des établissements industriels. « *L'Etat viendra compenser chaque année les pertes, de façon intégrale, dynamique et territorialisée, sur le stock comme sur le flux, afin d'assurer la neutralité complète de la mesure* », promet le gouvernement. Les élus locaux, soucieux de préserver leur autonomie fiscale, seront très vigilants.

L'ensemble de ces mesures et les compensations qui les accompagnent seront inscrites dans le projet de loi de Finances pour 2021. « *Elles s'appliqueront aux impositions dues au titre de cette même année* », précise le document accompagnant le plan de relance.

DOSSIER SPECIAL

Plan de relance : ce qu'il faut savoir

Isabelle Couet

Plan de relance : le gouvernement défend son pari pro-entreprises

L'exécutif estime que le plan de relance permettra de faire gagner 1,5 point de PIB à la croissance d'ici à fin 2021, tout en permettant au niveau écologique des économies de 57 millions de tonnes de CO₂. L'accent mis sur la compétitivité est salué à droite, mais l'opposition de gauche dénonce l'absence de contreparties pour les entreprises.

[Lire la suite](#)

Plan de relance : le gouvernement met le paquet pour contrer la montée du chômage

 lesechos.fr/economie-france/social/plan-de-relance-le-gouvernement-met-le-paquet-pour-contrer-la-montee-du-chomage-1239107

3 septembre 2020

Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, quelque 15 milliards vont être consacrés à l'emploi et la formation. Outre le plan jeunes présenté cet été, un effort particulier va être fait pour aider les salariés à se reconvertir dans les métiers d'avenir.



L'aéronautique, un secteur particulièrement touché par la crise du Covid-19, bénéficiera à plein de l'Activité partielle de longue durée qui va se substituer au chômage partiel classique qu'a fortement mobilisé le gouvernement pour éviter les vagues de licenciement. (SEBASTIEN SALOM-GOMIS/SIPA)

Par Leïla de Comarmond

Publié le 3 sept. 2020 à 15:32 Mis à jour le 3 sept. 2020 à 15:40

Sur les 100 milliards du plan de relance, quelque 15 milliards seront directement ciblés sur l'emploi et la formation. Il s'agit, explique le ministère du Travail, à la fois de « *donner des solutions aux personnes* » qu'elles soient en emploi ou au chômage et de « *donner des compétences à l'économie* ». Trois « grands chantiers » sont au menu. Le premier a déjà été largement détaillé : le plan jeunes a été rendu public en juillet et ses mesures phares sont déjà entrées en vigueur. Outre une aide aux contrats en alternance, l'aide à l'embauche d'un jeune en contrat d'au moins trois mois est accessible depuis le 1er août. Le relèvement de l'âge maximum sur cette dernière mesure de 24 à 25 ans a un peu renchéri l'évaluation du coût du plan gouvernemental, passant de 6,5 à 6,7 milliards d'euros.

DOSSIERS

Plan de relance : ce qu'il faut savoir

Le plan du gouvernement pour sauver l'emploi des jeunes

L'intitulé du deuxième chantier est ambitieux : Elisabeth Borne veut mettre en place un « *bouclier anti-licenciement* ». Au cœur de la boîte à outils au coût de 7,6 milliards d'euros, il y a le nouveau chômage partiel conditionné à un accord collectif et à une baisse de 40 % maximum du temps de travail pouvant courir sur deux ans. Le coût de ce dispositif d' activité partielle de longue durée (APLD) est évalué par le gouvernement à 6,6 milliards d'euros. S'y ajoutera 1 milliard d'euros de hausse du budget du Fonds national de l'emploi (FNE) pour la formation des salariés en chômage partiel, priorisant « *les métiers, secteurs et filières portés par le plan de relance* ».

Mesures facilitant les reconversions

Une mesure en forme de passerelle avec le troisième chantier du volet emploi du plan de relance, centré sur les compétences. Il prévoit des mesures facilitant les reconversions et d'autres en faveur des chômeurs. Sur les quelque 400 millions d'euros affectés au premier volet, 270 viendront renforcer le dispositif de reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) qui a déjà fait l'objet d'un accord dans 49 branches, dont 8 étendus, notamment dans la métallurgie ou les travaux publics. 100 millions d'euros viendront renforcer le CPF transition pour les salariés souhaitant se former pour changer de métier. Et comme annoncé dans « Les Echos », les organismes de formation vont être encouragés à digitaliser leurs prestations et y intégrer de l'intelligence artificielle et de la réalité virtuelle : 300 millions d'euros y seront consacrés.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation va par ailleurs être revalorisée, son plafond étant porté de 600 à 710 euros (220 euros entre 16 et 18 ans et 500 euros entre 19 et 21 ans) et une prime de 150 euros sera attribuée au démarrage de la formation, pour un coût total de 100 millions d'euros. Les programmes régionaux de formations inscrits dans le Plan d'investissement compétences (PIC) vont être revus - un point sur le sujet sera fait début octobre. Plus de la moitié des 7,5 milliards d'euros de ses crédits n'ont pas été consommés et pourront donc être réorientés.

Pôle emploi va en outre bénéficier de 250 millions d'euros supplémentaires qui serviront notamment à recruter des conseillers pour faire face à l'afflux de chômeurs avec, dès septembre-octobre, l'embauche de 1.500 personnes en plus des 1.300 prévus pour l'accompagnement des jeunes et 1.500 autres. L'effort « *sera poursuivi si le nombre de demandeurs d'emploi continue à augmenter* », affirme le ministère du Travail.

Leïla de Comarmond

Aides aux entreprises : les syndicats critiquent l'insuffisance des contreparties

Les organisations de salariés ne manqueront pas d'évoquer le sujet lors de la deuxième conférence sociale qui se tiendra en octobre. Le patronat insiste sur la nécessité que le plan de relance soit au plus vite opérationnel.

[Lire la suite](#)

Plan de relance : l'accueil mi-chèvre mi-chou des milieux écologistes

lesechos.fr/politique-societe/societe/plan-de-relance-laccueil-mi-chevre-mi-chou-des-milieux-ecologistes-1239198

3 septembre 2020

Les spécialistes de l'écologie jugent que les 30 milliards sont un « bon début » pour permettre à la France de se mettre sur la voie de la neutralité carbone. Mais ils déplorent l'absence de contreparties aux baisses d'impôts de production et prônent une pérennisation de l'effort public.



Le plan de relance consacre plus de 1 milliard d'euros aux mobilités du quotidien, dont le vélo.
(Thomas SAMSON/AFP)

Par Muryel Jacque

Publié le 3 sept. 2020 à 18:14 Mis à jour le 4 sept. 2020 à 8:42

Plus de 30 milliards d'euros pour que la France puisse amorcer réellement sa transition écologique. Côté chiffres et côté cibles, grosso modo le satisfecit des associations et des spécialistes de l'écologie au plan de relance du gouvernement, présenté jeudi, est là. « *Les montants, notamment pour le bâtiment, l'énergie ou la mobilité sont dans le bon ordre de grandeur* », estime ainsi Benoît Leguet, le directeur général d'I4CE, un think tank sur l'économie de la transition énergétique. Un « *bon début* », donc.

Pour autant, « *il ne s'agit pas d'aligner les milliards* », poursuit-il, « *il va falloir structurer les filières à la hauteur des enjeux* » : comment MaPrimRenov' va être finalisée, comment les aides publiques vont être conçues... autant de détails qui ne sont pas encore dans le plan et auxquels les experts seront particulièrement attentifs. C'est seulement à ces détails qu'on pourra juger de la capacité du plan à mettre la France sur la voie de la neutralité carbone, insiste-t-on chez I4CE.

INTERVIEW

Barbara Pompili : « L'écologie permet de créer massivement des emplois »

Pour cela, beaucoup de voix se sont élevées récemment pour que l'effort financier déployé aille bien au-delà du plan qui s'étend jusqu'en 2022. « *Les soutiens publics aux investissements prévus pour les deux ans à venir devront être suivis par un effort annuel équivalent sur au moins dix ans* », plaide ainsi le député écologiste Matthieu Orphelin. Sinon, il met en garde sur le risque de « stop-and-go » qui peut « *casser la dynamique et la confiance des acteurs* ».

Manque de cohérence

Seul élément pérenne du plan de relance, les baisses d'impôts de production ont suscité de nombreuses réactions crispées, jeudi, au sein des associations et des ONG. A l'Institut Veblen, sa codirectrice, Mathilde Dupré, déplore « *l'absence de conditionnalités environnementales et sociales associées aux mesures de baisse des impôts de production, qui représentent tout de même 20 % du plan* ». Pour Samuel Leré, de la Fondation Nicolas Hulot, c'est tout simplement « *un chèque en blanc aux entreprises* », quelles qu'elles soient. « *La baisse profitera à des Biocoop comme à Total* », lâche Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France, qui appelle à mettre en place, « *à la place de cette mesure contre-productive* », « *un bonus-malus social et écologique* ».

Face à l'urgence climatique, la France n'est « pas à la hauteur »

Au Réseau Action Climat, qui fédère plus d'une vingtaine d'associations, on montre aussi du doigt la poursuite du financement de technologies ou projets jugés « *incompatibles avec les principes de la transition écologique* ». Sont cités le nucléaire, les nouvelles infrastructures routières, l'agriculture de précision, l'hydrogène non renouvelable ou encore la 5G. « *La balle est dans le camp des parlementaires pour augmenter l'ambition et la cohérence du plan de relance* », souligne le réseau.

Simplification administrative : les écologistes s'alarment de possibles atteintes à l'environnement

Trop tard, pour le secrétaire national d'Europe Ecologie-Les Verts, Julien Bayou, qui assure aux « Echos » que le plan est « *une occasion manquée* ». « *On nous avait promis un plan vert. On a un plan de relance à l'ancienne, avec un volet vert* », regrette le

responsable politique, qui trouve notamment « *inquiétant* » le « *ratio* » entre les 160.000 emplois escomptés par le gouvernement et les 100 milliards d'euros annoncés.

DOSSIER SPECIAL

Plan de relance : ce qu'il faut savoir

Muryel Jacque

Rénovation énergétique : le nombre de « passoires thermiques » fortement revu à la baisse

La France compte 4,8 millions de logements très énergivores et non plus 7 millions, selon une étude du Commissariat général au développement durable. Le parc privé est le plus concerné par la précarité énergétique.

[Lire la suite](#)